

LE PRÊT D'HONNEUR CROISSANCE

Le Prêt d'Honneur Croissance (PHC) est destiné à favoriser un projet d'entreprise en croissance qui possède déjà un premier bilan positif.

Eligibilité du prêt d'honneur :

- Les entreprises ayant déjà été financées par le réseau Initiative Grésivaudan Isère
- Cette croissance doit se caractériser par au moins l'un des besoins suivants :
 - l'embauche pérenne d'un ou plusieurs salariés concrétisée par un contrat de travail,
 - une augmentation du BFR, liée à un accroissement significatif de l'activité,
 - un nouvel investissement matériel difficilement couvert par un prêt
- Pas de prêt bancaire complémentaire obligatoire

Caractéristiques du prêt d'honneur :

- **Prêt personnel à taux 0%** sans garantie personnelle
- Montant du prêt entre 2 000€ et 30 000€ par projet et en fonction des besoins financiers
- Remboursable sur une durée de 2 à 5 ans

Contact :



04 38 92 04 01- contact@igi38.fr - www.igi38.fr
54 Pépinière d'entreprises Eurékalp – 38660 ST VINCENT DE MERCUZE